

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-027

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Procurations : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. RAMON Guillaume), BOOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole),

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : NOUVEAU GABARIT BRL STEP : CRITERES D'ATTRIBUTION POUR LES NON-AGRICULTEURS ET PRIX DE LOCATION DES CLES

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
27/06/2023

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la création d'un gabarit BRL sécurisé à la Station d'Epuration, il convient de définir les critères d'attribution pour les non-agriculteurs ainsi que le prix de location des clés qui seront remises aux futurs utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- donner accès au gabarit BRL de la STEP à toute personne contribuable de la commune qui en fera la demande,
- fixer la location annuelle du prix des clés à la somme de : 50€ (cinquante euros), payable chaque année en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public
- fixer le renouvellement des clés en cas de perte ou dégradation à la somme de : 20€ (vingt euros), payable par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le contribuable

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire

